APPEL A PROJETS POUR L'ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS POUR LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DU CANCER APPEL 2020 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ

Pour tout renseignement, s'adresser au Pr Bernard ROGISTER
(Bernard.Rogister@uliege.be)

Grâce à des legs reçus, la Fondation Léon Fredericq, en partenariat avec le Décanat de la Faculté de Médecine et le Centre anticancéreux près l'ULiège, lance **un appel à projets visant à l'acquisition de "gros équipements"** (>100.000 euros TVAC) nécessaires pour des projets de recherche réalisés à la Faculté de médecine, aux Centres de recherche facultaires et inter-facultaires impliqués dans la recherche biomédicale (comme le GIGA, le CRC, le CIRM, ...) et au CHU de Liège et qui visent à promouvoir la recherche contre le cancer.

En effet, selon les volontés des testateurs, ces projets doivent être en relation avec **la recherche sur le cancer**.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- Le promoteur du projet et les éventuels co-promoteurs doivent **être attachés à un service du CHU de Liège et/ou de l'Université de Liège.** Si le promoteur est un logisticien, il faudra impérativement un co-promoteur académique ou scientifique définitif (ULiège ou FNRS).

- La **contribution à l'acquisition peut être totale ou partielle** si les promoteurs disposent (ou peuvent disposer) d'autres sources de financement**. Ceci concerne en priorité des équipements nouveaux** (le remplacement éventuel d'équipements anciens devrait être dûment motivé).

-Les dossiers de candidature **doivent être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (un seul document fusionné) pour le vendredi 29 janvier 2021 midi au plus tard.** ATTENTION : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- En première page, l'intitulé de la demande et le type d'équipement souhaité, la localisation envisagée pour l'équipement, le montant requis estimé TVAC (en indiquant le % sollicité), le nom et l'adresse e-mail du promoteur du projet et des co-promoteurs ;

- En deuxième page, la dénomination et les caractéristiques essentielles de l'équipement, en faisant apparaitre son caractère novateur ;

- En troisième et suivantes, la justification du besoin de l'équipement de façon générale puis la liste des projets de recherche (avec indication de leurs promoteurs) pour lesquels l'acquisition de l'équipement est nécessaire (avec un bref résumé du projet incluant une justification du besoin de l'équipement) en indiquant à quel moment l'équipement devrait être disponible pour la réalisation du projet ;

- En dernière page, une information sur une estimation du coût de l'équipement, incluant

les coûts d'installation et de maintenance et une information sur les autres sources de financement possibles, éventuellement déjà sollicités (avec le résultat obtenu) ;

Les dossiers seront examinés par **un jury émanant de la Commission Permanente Facultaire à la Recherche (CPFR) de la Faculté de Médecine** et qui accueillera des collègues issus des Universités de Louvain (UCL), de Bruxelles (ULB) et de Namur (UN). Ce jury classera selon un ordre de priorité les projets qui méritent d'être retenus.

Le(s) projet(s) sélectionné(s) sera(ont) connu(s) au plus tard le 1er mai 2021.
Les moyens financiers seront mis à disposition à partir de cette date pour l'acquisition des équipements entre 2021 et 2022. Ces équipements deviendront la propriété de l'Université de Liège.

Le(s) projet(s) sélectionné(s) sera(ont) officiellement **annoncé(s) lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq** organisée **en octobre 2021.**

Le(s) promoteur(s) du(es) projet(s), ainsi que les co-promoteurs, s'engagent par écrit :
- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention, à la demande de la Fondation Léon Fredericq;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de la Fondation Léon Fredericq pour promouvoir la Recherche, la Lutte contre le cancer et les Projets innovants à l'intérieur et à l'extérieur du CHU et de l'Université de Liège.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (75%)

- **Pertinence du projet quant aux objectifs de la Fondation Léon Fredericq, de l'ULiège, du CHU de Liège et du Centre anticancéreux près l'ULiège** (25%)

(*) **Le Promoteur responsable du projet** est la personne qui assurera effectivement la coordination et la mise en œuvre du projet au quotidien. Elle sera l'interlocuteur privilégié de la Commission d'évaluation. Elle sera responsable de la diffusion des avis de la Commission aux autres intervenants. Si le jury décide de procéder à des interviews, ce sera le promoteur du projet qui sera convoqué à ce dernier et qui aura la responsabilité de la présentation du projet.